



SIVOM EDUCATION ENFANCE JEUNESSE PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt le quatre du mois de mars à dix-huit heures trente, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion située 8 avenue de la Stèle à THUE ET MUE, sous la présidence de Catherine LECHEVALLIER, présidente

En exercice : 22

Date de convocation : 26/02/2020

Etaient présent : Catherine LECHEVALLIER, Delphine LE GUYADER, Dominique ROUZIC, Karine BARDIN, Laurent FORESTIER, Véronique MASSON, Béatrice TURBATTE, Cécile BRIARD, Manuel DE SOUSA, Marie-Thérèse LANDRON, Michel LECARPENTIER, Jean-Yves BINET, Jean-Jacques FABRE, Eric GUEROULT, Sarah IUNG, Didier LHERMITE, Yannick MARAIS

Avaient donné pouvoir : /

Excusés : Erwan LEFRANC, Wilfried KOPEC, Matthieu PLUVIAUD, Carole CONNAN, Alexandra HAUZAY

Présents : 17

Votes exprimés : 17

Secrétaire de séance : Sarah IUNG

Le conseil syndical a adopté le compte rendu de la réunion du conseil syndical du 5 février 2020 à l'unanimité.

Madame Virginie GUESNON, nouvelle directrice des services éducatifs, en poste depuis le 1^{er} mars, a été présentée en début de séance.

I/ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{er} janvier au 14 février 2020

Rapporteur : Béatrice TURBATTE, vice-Présidente en charge de l'administration générale

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente a pris les décisions suivantes depuis le 1^{er} janvier 2020

DATE	N° ARRETE	OBJET
7 janvier 2020	2020-01	L'entreprise ACTIMAC est retenue pour l'achat de cartouches d'encre pour l'école de Le Fresne Camilly pour un montant de 1 281,64 euros TTC.
10 janvier 2020	2020-02	L'entreprise ACTIMAC est retenue pour l'achat de matériel informatique (wi-fi) pour l'école primaire de Cairon pour un montant de 3 119,88 euros TTC.
15 janvier 2020	2020-03	L'entreprise MONSIEUR STORE est retenue pour la fourniture et la pose d'un volet roulant à l'école maternelle de Cheux pour un montant de 1 257,11 euros TTC.
16 janvier 2020	2020-04	L'entreprise TECHNIMMO est retenue pour changer le siphon disconnecteur sur le réseau d'eaux usées au sein de l'école de Le Fresne Camilly pour un montant de 3 687,60 euros TTC.
17 janvier 2020	2020-05	L'entreprise PIERRE PEINTURE est retenue pour peindre les murs d'un sanitaire installé au sein de l'école de Le Fresne Camilly pour un montant de 1 244,35 euros TTC.
17 janvier 2020	2020-06	L'entreprise DG RENOVATION est retenue pour fournir et poser la porte vitrée du RAM à Saint Manvieu Norrey pour un montant de 3 787,76 euros TTC.

SEEJ SIVOM • ÉDUCATION • ENFANCE • JEUNESSE

8, avenue de la Stèle – Bretteville l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Téléphone : 02 31 26 84 76 • Fax : 02 31 26 23 06

E-mail : accueil@seej.fr

www.seej.fr

29 janvier 2020	2020-07	L'entreprise COURTIN est retenue pour l'installation de la plomberie d'un sanitaire au sein de l'école de Le Fresne Camilly pour un montant de 8 280 euros TTC.
30 janvier 2020	2020-08	L'entreprise SARL ANQUETIL est retenue pour la rénovation de la toiture de la cantine de l'élémentaire de Bretteville-l'Orgueilleuse pour un montant de 9 592,83 euros TTC.
30 janvier 2020	2020-09	L'entreprise SARL ANQUETIL est retenue pour la rénovation de la toiture de l'école maternelle de Bretteville-l'Orgueilleuse pour un montant de 3 219,12 euros TTC.
30 janvier 2020	2020-10	L'entreprise M2INCENDIE, est retenue pour la mise en place des équipements de sécurité (extincteurs, plans d'évacuations, panneaux) au sein du nouveau restaurant scolaire à Cairon, pour un montant de 1 002,74 euros TTC.
1 ^{er} février 2020	2020-11	L'entreprise MENUISERIE PIEDAGNEL & CORNIC est retenue enlever un garde-corps et poser une cloison avec porte près d'un sanitaire au sein de l'école de Le Fresne Camilly pour un montant de 3 620,23 euros TTC.
3 février 2020	2020-12	L'entreprise POLYSPORT est retenue pour l'achat et la pose de buts de handball rabattables neufs pour la salle multisports à St Manvieu Norrey pour un montant de 4 179,08 euros TTC.
14 février 2020	2020-13	L'entreprise SARL SUZANNE est retenue pour rogner et abattre quelques arbres au niveau de l'école à Cairon pour un montant de 1 680 euros TTC.
14 février 2020	2020-14	L'entreprise BRIAND ELECTRICITE est retenue pour la fourniture et la pose une ventilation mécanique contrôlée VMC simple flux à l'école de Cairon, pour un montant de 2 234,44 euros TTC.
14 février 2020	2020-15	L'entreprise RENOVATION CONCEPT est retenue pour l'entretien de la toiture de la salle multisports à Saint Manvieu Norrey, pour un montant de 1 248 euros TTC.

Pour information, ces arrêtés sont disponibles et consultables au siège du SIVOM Education Enfance Jeunesse.

II/ QUESTIONS DIVERSES

A/ Composition du futur conseil syndical

Un rappel sur la composition du futur conseil syndical a été fait en séance en remettant aux élus syndicaux un document synthétique. La composition du conseil syndical sera la même qu'actuellement, tout comme le bureau.

B/ Date d'installation du futur conseil

La date d'installation sera le vendredi 24 avril 2020 au plus tard.

C/ Indemnités des élus

Les indemnités des actuels élus s'arrêteront la veille de la date d'installation du nouveau conseil.

D/ Dénomination de l'école de Cairon

La commune de Cairon a donné un avis favorable pour nommer l'école qui pourrait être « Ecole du Vey ». Ce point sera soumis à un prochain conseil syndical.

E/ Remerciements

Monsieur Claude YVER remercie le SEEJ pour les travaux réalisés à Cairon.

Madame la Présidente termine la séance en remerciant tous les élus du SEEJ pour le travail réalisé lors de ces trois dernières années en ayant maintenu l'esprit « communautaire » qui a perduré. Madame la Présidente précise également que la presque totalité des délibérations ont été prises à l'unanimité et remercie donc les élus pour leur confiance.

Pour clôturer, Madame LECHEVALLIER remercie l'ensemble des agents du SEEJ pour leur professionnalisme. Le climat social est serein et leur permet d'avoir une visibilité sur leur évolution professionnelle.

Mme IUNG est intervenue après M. YVER pour se féliciter du travail du SEEJ dont la création après la dissolution de la Communauté de communes Entre Thue et Mue a permis de poursuivre et d'amplifier l'action dans ses domaines de compétences.

Elle a tenu également à souligner le rapport de confiance qui s'est instauré avec l'ALJ

Fin de séance à 19h30.